



ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Neuvième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation —  
Région Afrique - océan Indien (RASG-AFI/9)

9 novembre 2023

## Point 5 de l'ordre du jour : Points à coordonner avec APIRG

## Prévention des SSC dans le domaine ANS

(Présentée par le Secrétariat)

## SOMMAIRE

Cette note de travail présente l'état actuel des préoccupations significatives de sécurité (SSC) liées aux services de navigation aérienne (ANS) et les principaux défis à relever pour les résoudre et améliorer la sécurité aérienne en général dans la région.

**Suite à donner** : les suites à donner figurent au **paragraphe 3**

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Cette note de travail est relative aux objectifs stratégiques A (Sécurité) et B (Capacité et efficacité)
<i>Références:</i>	GASP 2023-2025 RASP-AFI Rapports de l'USOAP CMA Rapport de sécurité de l'OACI 2022 iSTARS

## 1. INTRODUCTION

1.1 La réunion se souviendra qu'une préoccupation significative de sécurité se pose lorsqu'un État permet au détenteur d'une autorisation ou d'une homologation d'exercer les privilèges qui y sont attachés, alors que les exigences minimales établies par l'État et par les normes des Annexes de la Convention de Chicago ne sont pas remplies, ce qui entraîne un risque immédiat pour la sécurité de l'aviation civile internationale.

1.2 L'objectif de l'équipe de soutien aux systèmes nationaux de supervision de la sécurité (SST\_SSO) est d'aider les États à améliorer la mise en œuvre effective des éléments cruciaux de leur système de supervision de la sécurité, à prévenir les SSC et à résoudre les problèmes existants dans les délais impartis. À cet égard, l'équipe doit analyser les zones à risque à la lumière des données de sécurité afin d'identifier les mesures d'atténuation possibles et de recommander des actions de mise en œuvre.

## 2. DISCUSSION

2.1. Bien que les États de la région RASG-AFI enregistrent une amélioration remarquable de leur score en matière d'EI, de nombreux États restent confrontés à des défis dans la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, y compris certaines nouvelles SSC principalement liées aux ANS, ce qui entrave les efforts déployés par les États africains pour traiter en temps opportun toutes les nouvelles occurrences. Actuellement, trois États ont des SSC liés au calibrage

des aides à la radionavigation (NAVAID) utilisées par les aéronefs, et à la conformité des procédures de vol approuvées.

- 2.2. À cet effet, les Bureaux ESAF et WACAF aident les États concernés à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action correctives appropriés pour résoudre les problèmes de sécurité identifiés. Toutefois, on constate que les fournisseurs de services de navigation aérienne et/ou les exploitants d'aéroports ne s'engagent pas suffisamment pour mettre en œuvre de façon efficace les mesures correctives pour la résolution ou l'atténuation des risques de sécurité associés aux SSC.
- 2.3. Cette situation appelle les États à être proactifs dans leurs missions de supervision de la sécurité, en particulier dans les domaines spécifiques à risque élevé. Les États devraient promulguer des règlements aéronautiques qui serviront de base à la conception des procédures de vol aux instruments (IFP), sous réserve de tests périodiques au sol et en vol, conformément aux normes et aux documents d'orientation de l'OACI. En outre, les ANSP et les exploitants d'aérodromes doivent se conformer aux règlements établis.
- 2.4. Par conséquent, une coordination adéquate avec APIRG et ses organes auxiliaires peut contribuer à remédier à la situation et à améliorer la sécurité de la navigation aérienne dans la région.

### **3. SUITE A DONNER**

- 3.1. Afin d'éviter les SSC liés aux PANS-OPS et au calibrage des aides à la navigation, la réunion est invitée à :
  - a. prendre note des informations contenues dans la présente note de travail;
  - b. demander à APIRG et à ses organes contributeurs de coordonner des ateliers sur la prévention des SSC liés au domaine ANS ; et
  - c. prier APIRG d'exhorter les États à veiller à ce que les ANSP et les exploitants d'aérodromes se conforment aux SARP.

**- FIN -**